

# Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest

<b>Pays concernés :</b>	Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone
<b>Source de financement :</b>	Agence Française de Développement (AFD)
<b>Agences d'exécution :</b>	CSRP
<b>Budget :</b>	5.000.000 Euro (plus une contribution de 1 Mio. EURO du Fonds Français pour l'Environnement Mondial –FFEM)
<b>Durée du Projet :</b>	5 ans (02/2008 – 01/2013)

La pêche a une importance économique et sociale majeure pour les pays d'Afrique de l'Ouest. La surexploitation impose aujourd'hui de mieux gérer et valoriser une ressource devenue rare. La dimension régionale est essentielle en raison de l'existence de stocks partagés, de la mobilité des acteurs et de l'avantage lié à la coordination et aux échanges d'information entre pays riverains.

Le projet aura des effets environnementaux (productivité à long terme des écosystèmes), économiques et sociaux (lutte contre la pauvreté par le maintien du PIB pêche de la sous-région et des emplois associés, dont de nombreux emplois féminins), financiers (financement durable des AMP), institutionnels (mise en place de mécanismes de cogestion et de gestion participative des AMP dans les Etats, renforcement des capacités de la CSRP) et politiques (prévention des conflits d'usage et stabilité dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest).

## Objectifs

### Objectifs global

Le projet contribuera à la stabilité environnementale, économique et politique en Afrique de l'Ouest par une meilleure gestion de la pêche et de l'environnement marin et une amélioration des capacités à maîtriser les conflits d'usage entre acteurs et pays de la sous région.

### Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet, qui correspondent à ses trois composantes, sont les suivants :

- renforcer le rôle des mécanismes de cogestion dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de pêche des Etats membres de la CSRP ;
- promouvoir des AMP contribuant à la gestion durable des pêches en développant des outils de compréhension du fonctionnement des AMP et d'évaluation de leurs impacts sur la pêche ;
- renforcer les capacités de la CSRP en matière d'appui et de conseil pour l'élaboration de politiques des pêches intégrant les concepts de cogestion et d'approche écosystémique.

## Composantes et résultats attendus

### Composante 1 – Développement des mécanismes de cogestion

- Volet 1.1. Etat de l'art
- Volet 1.2. Renforcement des Organisations Professionnelles
- Volet 1.3. Elaboration participative de plans d'aménagement des pêches
- Volet 1.4. Appui à la phase II du projet PARTAGE (gestion concertée des stocks de mullets, courbine et tassergal partagés entre la Mauritanie et le Sénégal)
- Volet 1.5. Implantation de dispositifs de concentration des poissons (DCP) au Cap Vert
- Volet 1.6. Participation au projet de gestion des petits pélagiques associant le Maroc et les pays de la CSRP

**Fiche de Projet :**

Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest

---

**Composante 2 – Intégration des AMP dans l'aménagement des pêches**

- Volet 2.1. Connaissance des AMP et de leur rôle dans la gestion sectorielle (Etat de l'art)
- Volet 2.2. Elaboration et test *in situ* de méthodes de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches
- Volet 2.3. Appui à des AMP sélectionnées
- Volet 2.4. Appui à des initiatives de création d'AMP nouvelles

**Composante 3 – Renforcement des capacités de la CSRP et conduite du projet**

- Volet 3.1. Capitalisation
- Volet 3.2. Formation
- Volet 3.3. Diffusion, communication et mise en réseau
- Volet 3.4. Conduite du projet avec appui à la maîtrise d'ouvrage)